

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 11

SEANCE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois novembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER.

Absents et excusés : - Laurence VILLENEUVE-ROUSSET qui a donné procuration à Thierry CAUSSE
- Pascale ROMERO qui a donné procuration à Claude ALBA
- Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES

Date de la convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : 16/11/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) DECISION MODIFICATIVE N°7 – Virements de crédits en section d'Investissement – Compte 2188/187 – Rénovation énergétique de l'école

Monsieur le Maire expose qu'un montant de 12 200 € a été budgétisé sur le compte 2315 - opération n°187 « Rénovation énergétique de l'école » mais cette somme n'est pas suffisante. D'une part, il manque 20 € pour régler la dernière facture et d'autre part, le compte 2315 est incorrect. Par conséquent, il propose de prélever la somme de 20 € des dépenses imprévues d'investissement et de virer la somme de 8 156 € du compte 2315 vers le compte 2188 de l'opération n°187.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n°7 proposée par Monsieur le Maire et annexée à la présente délibération.

2°) COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DE L'EAU DE VIELMUR ST PAUL

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la dernière réunion du SIAEP concernant le transfert de compétence vers la CCLPA. Une prochaine réunion aura lieu début décembre.

3°) RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population va avoir lieu **du 18 janvier 2018 au 17 février 2018**. Il est à noter que les personnes recensées peuvent désormais répondre par internet ce qui facilitera leur participation à l'enquête.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de recruter Monsieur Claude MOLINIER en tant qu'agent recenseur pour le recensement qui aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.
- VALIDE la rémunération proposée par Monsieur le Maire et le charge d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

4°) DECISION MODIFICATIVE N°8 – Révision de crédits en section de Fonctionnement – Comptes 60612 et 6091

Monsieur le Maire expose que, suite à des erreurs de facturation en début d'année, l'EDF a prélevé une somme trop importante sur le compte 60612 « Energie-Electricité ». Le remboursement a été effectué pour un montant de 6 503.47 € et a été versé sur le compte 6091 « Remboursement sur matières premières » en section de Fonctionnement.

Il propose donc de procéder à une révision de crédits pour une somme de 6 500.00 € en section de fonctionnement, les crédits étant insuffisants au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n°8 proposée par Monsieur le Maire et annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Salle Polyvalente** : des devis seront demandés pour la réparation de l'éclairage et pour l'isolation murale car les panneaux se dégradent. L'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture doit être lancée.

- **Mur du cimetière et toiture du lavoir de la Mouline** : M. José NUNES précise qu'un devis devrait parvenir en mairie prochainement.

- **Logement n°4 du Presbytère** : M. José NUNES l'a visité et il y a quelques petits travaux à prévoir avant de le relouer pour le 1^{er} janvier 2018.

- **Chemin d'accès au terrain de foot** : une couche de 0/20 est à prévoir.

- Environnement : Présentation faite par M. Damien VIGUIER

1°) **Compte-rendu de la réunion de la commission environnement de la CCLPA** : une personne a été recrutée pour gérer la communication autour des déchets. La location d'un bâtiment technique a été abandonnée car le remboursement d'un emprunt pour la construction d'un nouveau bâtiment s'avère moins onéreux, mais ce nouveau bâtiment aurait toutefois une surface inférieure.

2°) **Potager pédagogique en partenariat avec l'école de Fréjeville** : après concertation avec les enseignants, le démarrage de ce projet est prévu pour le mois de janvier.

3°) **Sentier de randonnée** : ce projet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

4°) **Concours des villages fleuris** : M. Gabriel VIGUIER et M. Quentin BOUSQUET ont assisté ce jour à la remise des prix qui s'est déroulée à Albi ; dans la catégorie 3 (communes de 551 à 850 habitants), la commune de Fréjeville a reçu le deuxième prix, derrière St Salvy de la Balme et devant Pampelonne.

- **Préparation du bulletin municipal de 2018** : M. Christophe MAURIES rappelle que les associations ont été sollicitées pour adresser leurs mots avant le 30 novembre. Il conviendra également de faire le point sur les sujets à insérer dans le bulletin.

- **Cérémonie du 11 novembre** : elle a eu lieu comme prévu le 19 novembre ; Mme Danièle POURCEL précise que M. COUSINIE Roger a passé les drapeaux à M. TREVISIOL Jean-Pierre. Le 100^{ème} anniversaire de l'armistice aura lieu lors des Journées du Patrimoine de 2018.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 21 décembre 2017.

- **La cérémonie des vœux du Maire** aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 18 heures à la Salle Fabre.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.



Claude ALBA
Maire